



GROUPE LES ÉCOLOGISTES

Votre interlocuteur : Luc ANTOINE
Tél. : 06 24 78 88 33
Courriel : luc.antoine@auvergnerhonealpes.fr

Monsieur Laurent Wauquiez
Président du conseil régional

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
101 cours Charlemagne
CS 20033
69269 Lyon Cedex 02

Objet : Demande de clarification du respect de la loi EGALIM dans la région

Le conseil régional, le 27 février 2024

Monsieur le Président,

Alors que les agriculteurs se mobilisent depuis le 20 janvier pour exiger des conditions de vie et de travail dignes et respectueuses de leur profession ; nous entendons régulièrement lors de nos rencontres auprès de ces professionnels des revendications concernant le respect de la loi EGALIM.

Cette loi, qui vise à rééquilibrer les relations commerciales tout en garantissant un revenu digne aux femmes et aux hommes qui nourrissent notre pays, a aussi pour but de promouvoir une alimentation de qualité dans les services de restauration collective. C'est cette même loi qui est sous le feu des critiques car elle n'aurait pas rempli ses objectifs initiaux.

Les agriculteurs dénoncent le non-respect de la loi par les centrales d'achat et la grande distribution, secteurs qui fixeraient des prix d'achat inférieurs aux coûts de production des agriculteurs. En outre, **plusieurs associations alertent sur le non-respect des mesures concernant les services de restauration scolaire** soumis à une obligation de servir un repas végétarien par semaine depuis le 1er novembre 2019.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous reconnaissons le rôle que peut jouer la centrale d'achat. Les communications mentionnent que les gestionnaires peuvent « proposer [jusqu'à] 60% de produits régionaux de qualité dans (leurs) restaurants scolaires ».

Cependant, nous nous interrogeons sur les résultats effectifs en termes de composition des repas servis aux lycéens.

Ainsi, vis-à-vis de ces critiques de la loi et face au manque de données disponibles, nous souhaitons vous faire part de nos questionnements concernant le respect de cette loi au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans quelle mesure la loi EGALIM est-elle effectivement respectée dans les lycées publics et les restaurants administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?
C'est-à-dire, très concrètement :

1. Quelle a été la **part effective des produits biologiques** servis dans les cantines en 2022 et 2023 ?
2. En 2022 et 2023, quelle était la **part des produits “durables et de qualité”**, tels que définis par la loi, en précisant la **part des produits labellisés et d’appellations d’origine** ?
3. Quel respect par les établissements de **l’obligation de proposer un menu végétarien au moins une fois par semaine** dans la restauration scolaire ? Les 42 lycées mentionnés par le rapport de l’AJAS publié en 2023 se sont-ils conformés à la réglementation ?
4. Comment est réalisé **l’affichage en permanence** dans les restaurants scolaires de la part de produits durables et de qualité et de produits issus des Plans alimentaires territoriaux ? Quels sont les Plans alimentaires territoriaux impliqués dans la restauration lycéenne sur la région ?

Par ailleurs, cette recherche de qualité des produits et de juste rémunération de nos agriculteurs a-t-elle été accompagnée d'un soutien financier du conseil régional ? A-t-elle engendré une hausse des tarifs ? La récente inflation alimentaire, non compensée par la Région, a-t-elle freiné le respect de la loi Egalim ?

Nous souhaiterions par ailleurs savoir **quels moyens de contrôle et d’incitation ont été développés par votre exécutif pour vérifier la bonne application de la loi** en encourageant une alimentation durable et responsable dans les cantines des lycées.

La commande publique est une source majeure de débouchés pour les produits agricoles et de qualité issus de notre région. Nous formulons le souhait que le soutien de la Région au monde agricole puisse passer par une commande publique forte et solidaire des revendications des paysannes et paysans mobilisés.

Dans l’attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l’assurance de nos sentiments respectueux.

Fabienne Grébert

Co-présidente du groupe Les Écologistes



Maxime Meyer

Co-président du groupe Les Écologistes



Bénédicte Pasiiecznik

Conseillère régionale

Membre de la commission Agriculture

